REUNION GENERALE DES CLUBS DU 04.06.2024.

1. ACCUEIL.

La réunion générale des clubs étant obligatoire, le secrétaire procède à l'appel des clubs. Tous les clubs sont représentés par au moins un membre. Les représentants de Bertrix et de Marche accusent un léger retard.

2. MOT DU PRESIDENT.

- a) Comme l'a déjà dit le secrétaire, le président précise que ce n'est pas une Assemblée Générale et qu'il n'y a donc pas de registre de présence à signer, ni de vote.
- b) Dans l'ensemble, les clubs ont vécu une année positive, mais le président adresse surtout ses félicitations au club d'Athus-Messancy dont son équipe fanion accède à la division 2 nationale, mais également le club de Bouillon qui voit son équipe fanion terminer à une jolie 5^{ème} place en 3^{ème} division nationale.
- c) Il remercie également l'ensemble des clubs pour le recrutement de nouveaux éléments et la formation, 66 équipes au total participaient aux divers championnats.
- d) La province comprend 1.500 affiliés.
- e) 12 équipes ont disputé le championnat loisir.

3. REMISE DES COUPES AUX DIFFERENTS CHAMPIONS PROVINCIAUX.

a) Le président, qui remplace la responsable des rencontres, procède à la remise des coupes aux différents champions, à savoir

La Semois en P1 messieurs Stabulois en P2 messieurs Champlon en P1 dames Fémina Bastogne en P2 dames Bertrix en P3 dames Arlon en P4 mixte Libramont en loisir

Il rappelle ensuite les classements dans les différentes catégories de jeunes :

Stabulois en cadettes La Vierre en scolaires filles Stabulois en juniores Libramont en scolaires garçons Libramont en juniors

4. STRUCTURE DES CHAMPIONNATS 2024-2025.

- a) La P1 dames et la P2 dames se composent de séries à 12 équipes qui effectueront un championnat normal sans play-off.
- b) La P1 messieurs, la P2 messieurs et la P3 dames disputeront un championnat basé sur 10 équipes qui sera suivi de play-offs aller. La différence de points reste acquise, pas d'avantage supplémentaire.

- c) La P4 mixte aura un championnat basé sur 8 équipes qui sera suivi de play-offs et play-down aller-retour.
- d) Il est rappelé que la P4 mixte doit avoir un garçon U15 en permanence sur le terrain.
- e) Les clubs sont informés du changement dans le règlement de compétition autorisant les clubs évoluant dans une série de nationale étant dépourvue de match réserve d'aligner une équipe en P1, tout en respectant la réglementation en vigueur pour les championnats provinciaux. Ces équipes ne disputeront que les matchs à domicile. Même si elles ne peuvent pas accéder aux divisions supérieures, les points acquis par les équipes seront comptabilisés.
- f) Cette année, Athus-Messancy alignera donc une équipe en P1 qui pourra disputer la coupe provinciale.
- g) Le président informe ensuite les clubs du projet de la province de modifier la composition des séries dès la saison 2025-2026, pour les ramener à 10 équipes, cela pour laisser une place plus importante dans la grille aux rencontres des jeunes.
- h) Il y aura de ce fait plus d'équipes descendantes chez les dames, 3 descendantes de P1 en P2, 3 descendantes de P2 en P3 et les descendantes de P3 formeront la P4 dames.
- i) Du côté des messieurs, il n'y aura pas de changement puisque leur championnat est déjà basé sur 10 équipes.
- j) M. Forget rappelle que c'est par les jeunes que se développera le volley-ball dans la province. Pour les clubs, c'est lourd au niveau de l'organisation et de la formation, mais c'est leur avenir.

5. MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS PROVINCIAUX.

- a) Le président donne la parole au responsable des statuts et règlements pour détailler les changements opérés dans les différents règlements.
- b) Ce dernier remercie le président d'avoir procédé aux modifications lorsqu'il avait des problèmes de santé.
- c) Les changements les plus significatifs sont constatés au niveau des jeunes où les âges ont été remplacés par « U » suivi d'un chiffre, tel U15, U17, U19.
- d) Un autre changement concerne les arrêts de matchs suite à des circonstances exceptionnelles, l'article 5.6.27.
- e) L'article 5.2 est également nouveau puisqu'il concerne les équipes évoluant dans une série nationale dépourvue de match réserve.
- f) Pour ce qui concerne les forfaits, l'indemnité destinée aux club lésé a été augmentée au détriment de l'amende versée à la province.
- g) Il est rappelé la règle en vigueur en cas d'absence d'arbitre.
- h) Un responsable de club demande s'il n'est pas possible à un arbitre qui se trouve dans l'impossibilité de se déplacer pour diriger une rencontre d'envoyer un mail au club qui doit le recevoir. Il est très difficile de répondre favorablement à cette demande, les cas pouvant se présenter étant multiples.
- i) Il est rappelé également l'obligation, à partir de la prochaine saison, d'utiliser la tablette également pour les matchs « réserve ».
- j) Là également, un intervenant demande si la province ne pourrait pas effectuer un achat groupé de tablettes pour obtenir un meilleur prix. Il lui est répondu qu'il est très difficile de garantir un meilleur prix que certains clubs peuvent obtenir en usant de leurs contacts.
- k) Le président informe les représentants des clubs que « Fedinside » a été repris par une société Luxembourgeoise « Clubee » qui proposera en plus une gestion club. Le

changement devrait se faire vers le 15.08.2024. Fin juin, la société Clubee prendra contact avec les clubs pour une visio d'information.

6. <u>INTERVENTION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS.</u>

- a) La réunion pré-calendrier, bien qu'elle ne présente plus beaucoup d'intérêts, aura lieu le dernier mercredi de juin ou le 1^{er} juillet 2024.
- b) Le responsable beach-volley souhaitait relancer le championnat beach, mais un seul club a demandé des renseignements à ce sujet. Donc, il n'y aura pas de championnat officiel. Il y a suffisamment d'organisation dans la province pour pratiquer le beach-volley durant l'entre-saison. Même si les licences ne sont pas supprimées à la FVWB avant septembre, il y a lieu de faire attention aux accidents.
- c) Le responsable de l'arbitrage fait savoir qu'il a besoin de 25 arbitres par week-end et il n'y a qu'un total de 29 arbitres dont plusieurs sont joueurs ou coachs.
- d) 4 candidats seront invités à passer l'examen durant la 1ère quinzaine d'octobre.
- e) Les nouveaux arbitres sont tenus d'effectuer 4 arbitrages par demi-saison, soit 8 arbitrages par saison complète pour compter dans le nombre d'arbitres d'un club. Si toutefois, le quota de matchs n'est pas atteint, il est toujours possible à l'arbitre de demander d'arbitrer durant les journées de championnats des jeunes.
- f) Pour ce qui concerne le mini-volley, le responsable de la commission informe les membres que 5 journées ont été organisées et que + de 45 enfants y ont participé. Il sera présent à la réunion pré-calendrier pour connaître les desideratas des clubs qui souhaitent organiser des journées la saison prochaine.
- g) Pour la technique, la responsable rappelle que 4 stages de volley-ball ADEPS ont lieu à l'Hydrion, avec le staff technique de la province et que ces stages sont suivis par 67% à 77% de jeunes de la province. Elle souhaite également organiser notre traditionnel stage de la Toussaint sur 5 jours au lieu de 4 actuellement.
- h) Un stage de détection a été organisé en mars et les entraînements provinciaux ont lieu chaque 2^{ème} dimanche du mois à Martelange de 10h00 à 14h00.
- i) La province a demandé de participer aux inter-provinces dans la catégorie B.
- j) Enfin, elle souhaite organiser des matchs avec des sélections luxembourgeoises et françaises, et si cela est possible, un calendrier des matchs sera établi en début de saison.
- k) En loisir, le championnat s'est bien déroulé avec 12 équipes. Mais le responsable verrait d'un bon œil la création d'un championnat dans le nord de la province avec, à l'issue du championnat régulier, des matchs entre équipes du nord et du sud pour déterminer le champion provincial.

7. <u>DIVERS.</u>

Tous les points ayant été communiqués et exposés clairement, il n'y a pas eu de divers supplémentaire.